

Disclaimer: Ce document vous donne un aperçu très global d'un produit d'assurance. L'information dans cette fiche n'est pas personnalisée en fonction de vos besoins spécifiques. Seule la police complète vous donnera un aperçu exact de vos droits et obligations et des nôtres. Informez-vous donc auprès de votre courtier et consultez les Conditions Générales sur le produit d'assurance choisi sur <https://www.baloise.be/fr/contact-service/conditions-generales.html>.

Quel est ce type d'assurance?

Cette assurance est obligatoire pour tous ceux (personnes morales et personnes physiques) qui emploient des personnes, aussi lorsque cet emploi cadre dans une formation visant un travail rémunéré.

La Loi sur les accidents du travail impose la catégorie de personnes et d'accidents assurés ainsi que les indemnités limitées) que l'assureur doit payer.



Qu'est-ce qui est assuré?

Assurance obligatoire Accidents du travail

Lorsqu'un travailleur est blessé ou qu'il décède à la suite d'un accident survenu au cours de l'exécution de son travail ou sur le chemin du travail, il ou son ayant droit a droit à une indemnité pour:

- ✓ la perte de salaire jusqu'au maximum légal pour la victime en cas d'incapacité de travail temporaire ou permanente ou pour les ayants droit après un décès;
- ✓ les frais du traitement médical, de l'hospitalisation, des prothèses, des déplacements et de l'enterrement;
- ✓ aide de tiers

Assurance ProSafe

- ✓ ProSafe offre, entre autres, une protection aux membres du personnel qui effectuent ces missions à l'étranger, font du télétravail, participent à des activités de détente que l'entreprise (co)organise, sont actifs au sein du corps de sapeurs-pompiers et elle offre une indemnité pour le partenaire cohabitant de fait après un accident du travail mortel.

Assurances optionnelles

Une extension avec les garanties suivantes, est possible:

- ✓ les rémunérations dépassant le maximum légal: l'indemnité du salaire entre le maximum légal et la rémunération réelle après un accident du travail;
- ✓ les accidents vie privée du/des travailleur(s);
- ✓ les accidents individuels 24/24: pour les personnes qui ne tombent pas sous la Loi des accidents du travail (par ex. les dirigeants d'entreprise);
- ✓ le salaire garanti et les cotisations patronales: une indemnité durant une certaine période pour la différence entre le salaire garanti (charges de salaire comprises) et l'indemnité légale des accidents du travail.
- ✓ Baloise@work assistance: assistance pour les entreprises et les professions libérales dont les collaborateurs ou les dirigeants d'entreprise effectuent des missions pour l'entreprise en Belgique ou à l'étranger.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré?

- ✗ Les dommages que l'assuré cause intentionnellement ;
- ✗ Les dommages moraux et esthétiques ;
- ✗ Les dommages aux biens.

Assurance obligatoire Accidents du travail

- ✗ Les accidents qui se sont ni un accident du travail ni un accident sur le chemin de travail.

Assurance ProSafe et les assurances optionnelles

- ✗ Les dommages causés par la guerre, les conflits du travail et par les attentats.



Y a-t-il des restrictions de couverture?

Assurance obligatoire Accidents du travail

- ! Le revenu de remplacement est calculé sur le salaire de la victime, limité au maximum légal ;
- ! Les frais médicaux sont remboursés sur la base du barème INAMI

Assurances optionnelles

- ! Rémunérations dépassant le maximum légal, Accidents vie privée et Accidents individuels 24/24: le salaire de la victime est limité au montant mentionné aux Conditions Particulières.
- ! Salaire garanti et cotisations patronales: la couverture est limitée à une période d'au maximum 30 jours.
- ! Baloise@work assistance: l'assistance ne vaut que pendant une mission pour l'entreprise. En Belgique, l'assistance ne vaut qu'après un accident, à l'étranger après un accident ou une maladie. L'assistance ne vaut que dans les limites d'intervention mentionnées dans les Conditions Générales.



Où suis-je assuré?

- ✓ Les garanties de cette police s'appliquent dans le monde entier, dans la mesure où les dommages sont survenus pendant la durée de validité de la police. Attention: Baloise@work assistance ne vaut pas dans les pays dans lesquels l'infrastructure rend impossible l'organisation de l'assistance, ni en Corée du nord, Syrie et Crimée.



Quelles sont mes obligations?

Lorsque vous prenez la police, vous êtes obligé de communiquer correctement et précisément toutes les informations utiles sur le risque assuré pour que nous ayons une image correcte du risque.

- Pendant la durée de l'assurance :
 - vous êtes obligé de communiquer précisément et correctement les adaptations du risque.
 - Vous devez faire tout le nécessaire pour prévenir des dommages.
- En cas de sinistre :
 - vous devez faire tout ce qui est possible pour limiter l'importance des dommages ;
 - vous devez nous prévenir immédiatement et nous remettre tous les documents et toutes les informations sur le sinistre ;
 - vous devez refuser toute reconnaissance de responsabilité, tout paiement ou toute promesse de paiement.



Quand et comment dois-je payer?

Vous avez l'obligation de payer la prime annuellement et vous recevrez pour cela une invitation à payer. Une prime fractionnée est possible moyennant certaines conditions et des coûts supplémentaires éventuels.



Quand est ce que la couverture prend cours et se termine?

La date de début et la durée de l'assurance sont mentionnées dans les Conditions Particulières. Le contrat dure trois ans mais peut également être souscrit pour un an. Le contrat est reconductible tacitement pour la même durée.



Comment puis-je résilier mon contrat?

Vous pouvez résilier votre contrat d'assurance au plus tard trois mois avant la date d'échéance annuelle du contrat ou aussi après un sinistre. La résiliation du contrat doit se faire par envoi recommandé.